

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2026/07**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	25

Date de la convocation
23/02/2026

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-six, le mardi 03 mars à 11 heures 30 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaients Présents (23) : Paule ALBERTINI - Muriel BELTRAN – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Maryline MASSONI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte TERRIGHI -

Pouvoirs (2) : Maria GAROBY donne pouvoir à Marilyn MASSONI- Marjorie PINDUCCI donne pouvoir à Muriel BELTRAN

Absents (12) : - Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Augustine MARIOTTI - Charles MARCELLI - Jean François MATTEI - Pierre NATALI – Frédéric RAO - Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Modification du plan de financement de l'Opération travaux d'extension du bâtiment public du service collecte à Lucciana

Monsieur Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du conseil communautaire que :

La Communauté de Communes Marana Golo a réceptionné le bâtiment du service collecte en 2025. Celui-ci était un projet initié en 2019 devant accueillir les services administratifs et techniques pour une superficie de 170 m².

Considérant que le bâtiment réceptionné qui présente des limites en termes d'espace disponible, ne permet pas de s'adapter aux missions complémentaires de prévention, de déploiement de la redevance spéciale voire du contrôle et de surveillance telles qu'elles ressortent de notre projet de service.

Considérant qu'il est pertinent et nécessaire d'effectuer des travaux d'extensions afin de répondre aux besoins de nos administrés. Considérant que ce projet d'extension de 116 m² (soit 5 bureaux et 1 salle de réunion) s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration du service collecte.

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE : <input type="text"/>
Et publication ou notification
DU : <input type="text"/>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

 Accusé certifié exécutoire

La Communauté de Communes souhaite conduire cette opération d'extension du bâtiment, modifier son plan de financement et ainsi se positionner sur l'aide de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) auprès de la préfecture de Haute-Corse

Le coût total du programme de l'opération est de 546 372,67 € H.T. soit 602 204,21 € T.T.C. (T.V.A. à 10 % travaux et T.V.A. à 20 % sur le mobilier).

L'aide D.E.T.R. correspond à 60 % du coût total de l'opération, ce qui correspond au nouveau plan de financement suivant :

Total subventions : Préfecture de Haute-Corse D.E.T.R.	327 823,60 € H.T., soit 60 % du montant de l'opération
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	218 549,07 € H.T., soit 40 % du montant total de l'opération
Total de l'opération	546 372,67 € H.T. soit 602 204,21 € TTC

Il est demandé au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la réalisation de ce programme.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve dans toute sa teneur l'exposé de son Président,
- Approuve le projet de plan de financement suivant :

Total subventions : Préfecture de Haute-Corse D.E.T.R.	327 823,60 € HT, soit 60 % du montant de l'opération
Part contributive de la Communauté de Communes pour la totalité du projet	218 549,07 € HT, soit 40 % du montant total de l'opération
Total de l'opération	546 372,67 € HT soit 602 204,21 € TTC

Il propose au Conseil de délibérer et de décider des dispositions à prendre pour la mise en œuvre de cette opération.

Le Conseil ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve l'opération présenté par le Président
- Approuve le plan de financement proposé par le Président
- Sollicite la Préfecture de Haute-Corse pour l'inscription à un prochain programme d'investissement et l'octroi d'une aide d'un montant total de 327 823,60 € H.T.
- Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Jean DOMINICI